



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 08979

Numéro SIREN : 542 086 616

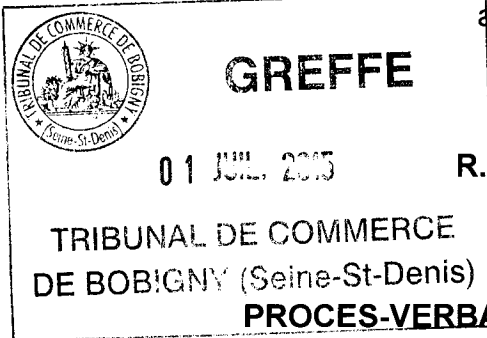
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2015 sous le numéro de dépôt 14977

14977

**Etablissements DARTY et FILS**

société par actions simplifiée  
au capital de 23 470 382 EUR  
129 avenue Gallieni  
93140 BONDY



**R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616**

=====

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 18 MAI 2015**

=====

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai à neuf heures trente, la société Kesa France SA, associé unique, détentrice des 15 395 561 actions composant le capital social de la société Etablissements Darty et Fils SAS,

représentée par Monsieur Régis SCHULTZ, Président Directeur Général,

a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique nomme, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, Monsieur Albin JACQUEMONT, domicilié à Paris (75016) au 34 rue Michel-Ange, en qualité d'administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Albin JACQUEMONT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats

L'associé unique décide que Monsieur Albin JACQUEMONT ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions d'administrateur.

RS h

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes, certifié conforme par l'associé unique de la société, en vue de toutes formalités légales de publicité ou autres qu'il y aura lieu.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique, pour servir et valoir ce que de droit.

copie certifiée conforme  
copie certifiée conforme à l'original  
M. Schmitt